



## MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

Délibération n°2026-028-DE

### **OBJET : Budget principal : Approbation du Compte Financier Unique 2025**

**En exercice :**  
19 membres

**Présent(s) :** 17  
**Excusé(s) :** 1  
**Pouvoir(s) :** 1  
**Absent(s) :** 0

Pour : 18  
Contre(s) : 0  
Abstention(s) : 0

Le onze mai deux mille vingt six, 20h15, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

**Date de convocation :** 04 mai 2026

**Les membres présents en séance :**

Yves CHAZAL, Patricia CHOMARAT, Frédéric DUFOUR, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Pierre-Marie BROSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Véronique DERORY, Stéphanie SEON, Camille DECOMBE, Mickaël MASSARO, Baptiste CHABANCE, Solène TIRILLY, David HARMAND, Amélie COLOMBIER

**Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :**

Alain CHEVET pouvoir à Mickaël MASSARO

**Le ou les membres absent(s) :**

**Le ou les membres excusé(s) :**

Alain CHEVET

**Secrétaire de séance :** Monsieur Yves CHAZAL

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission communale des Finances en date du 04/02/2026 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget primitif de la commune de CHAMPDIEU ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur CHAZAL présente les résultats financiers du budget primitif pour l'année 2025.

<b>COMPTE FINANCIER UNIQUE</b>						
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>						
<b>Exercice 2025 avec reports</b>						
				Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale.....	A		2 848 524.00	2 012 724.00	4 861 248.00
	Titres de recettes émis.....	B		2 036 295.37	1 544 407.17	3 580 702.54
	Restes à réaliser.....	C		282 200.00		282 200.00
<b>DEPENSES</b>	Autorisations budgétaires totales.....	D		2 845 524.00	2 012 724.00	4 858 248.00
	Engagements.....	E				
	Mandats émis.....	F		1 895 146.25	1 198 807.12	3 093 953.37
	Dépenses engagées non mandatées.....	G		11 116.00		11 116.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution					
	(B-F) Excédent.....	H		141 149.12 €	345 600.05	486 749.17
	(F-B) Déficit.....	I				
	Reste à réaliser					
	(C-G) Excédent.....	J		271 084.00		271 084.00
(G-C) Déficit.....	K					
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent.....	L			584 989.96	32 709.90
	Déficit.....	M		552 280.06		
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reporté)					
	(H+L-M) Excédent.....	N			930 590.01	519 459.07
	(I+M -L) Déficit.....	O		411 130.94		

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget primitif de la commune de Champdieu ;
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Champdieu, le 11 mai 2026

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Monsieur Yves CHAZAL

